

Arrêté du 3 août 2022

Enquête publique du 29 août 2022 au 30 septembre 2022

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 3 août 2022, Clermont Auvergne Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet arrêté de Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clermont-Ferrand préalablement à son approbation.

Cette procédure de révision allégée porte essentiellement sur la modification des périmètres des Espaces Boisés Classés (EBC) sur la séquence ouest du site de l'Hôtel Dieu, pour permettre la réalisation des différents aménagements programmés tout en maintenant l'harmonie paysagère et patrimoniale du site.

Cet objectif se traduit par les évolutions suivantes au sein du PLU :

- Réajustement des EBC (Espaces Boisés Classés) avec la réalité du terrain et en cohérence avec l'aménagement paysager original du parc de la Polyclinique et en cohérence avec les aménagements programmés ;
- Création de secteurs de « Patrimoine bâti à mettre en valeur » au niveau de la Polyclinique.

**L'enquête publique d'une durée de 33 jours, se déroulera du 29 août au 30 septembre 2022.**

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture :

- à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Clermont-Ferrand, 10 rue Philippe Marcombes ;
- à l'accueil au siège de Clermont Auvergne Métropole, avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand,

Le dossier est également consultable sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole :

<https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/les-plu-des-communes/plan-local-durbanisme-plu-de-clermont-ferrand/> et sur le site internet de la commune de Clermont-Ferrand : <https://clermont-ferrand.fr/plan-local-d-urbanisme-plu>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, au plus tard le vendredi 30 septembre à 17 h sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et par voie postale à :

**Madame le commissaire enquêteur, (Enquête publique du PLU)  
Mairie de Clermont-Ferrand,  
10 rue Philippe Marcombes 63000 Clermont-Ferrand**

de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : [plu-clermont-ferrand@clermontmetropole.eu](mailto:plu-clermont-ferrand@clermontmetropole.eu) également avant 17 h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la **Mairie de Clermont-Ferrand, 10 rue Philippe Marcombes**, les jours et heures suivants :

- **Lundi 29 août de 9h à 12h,**
- **Mardi 6 septembre de 14h à 17h,**
- **Vendredi 30 septembre de 14h à 17h.**

Des informations portant sur le projet peuvent être demandées auprès du Service des Études et de la Programmation Urbaine de Clermont Auvergne Métropole au 04.43.76.22.25 les mardis et les jeudis entre 9 h et 11 h et sur **rendez-vous** en permanence au 97 avenue du Limousin à Clermont-Ferrand les mercredis de 14 h à 16 h.

Le Président de Clermont Auvergne Métropole adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Maire de Clermont-Ferrand et au Préfet du Puy-de-Dôme. Ces pièces seront consultables au siège de Clermont Auvergne métropole pendant un an à compter de la fin de l'enquête publique soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Ces pièces seront également consultables sur le le site internet de Clermont Auvergne Métropole :

<https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/les-plu-des-communes/plan-local-durbanisme-plu-de-clermont-ferrand/> et sur le site internet de la commune de Clermont-Ferrand : <https://clermont-ferrand.fr/plan-local-d-urbanisme-plu>

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remet son rapport et ses conclusions motivées ainsi que les registres d'enquête publique. Ces pièces seront tenues à la disposition du public au siège de Clermont Auvergne Métropole (64-66 avenue de l'Union Soviétique 63000 Clermont-Ferrand), ainsi que sur les sites où se sont tenues les permanences aux jours et heures habituels d'ouverture du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit le 30 septembre 2023. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole :

<https://www.clermontmetropole.eu/habiter-se-deplacer/urbanisme/plu-plan-local-durbanisme/les-plu-des-communes/plan-local-durbanisme-plu-de-clermont-ferrand/>